

Code de Conduite des Fournisseurs de Microsoft

Microsoft aspire à être davantage qu'une bonne entreprise – elle souhaite être une grande entreprise. Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes fixé pour mission d'aider les individus et les entreprises du monde entier à optimiser leur productivité et leur réussite. L'accomplissement de cette mission ne consiste pas uniquement à créer une technologie novatrice. Cela tient également à notre identité en tant qu'entreprise et individus, à la manière dont nous gérons nos affaires en interne et collaborons avec nos clients, nos partenaires et fournisseurs ainsi que les organismes publics et les communautés.

Dans ses Règles de bonne conduite (« Standards of Business Conduct », disponibles à l'adresse <http://aka.ms/microsoftethics>), Microsoft a défini des règles en matière d'éthique commerciale et de conformité réglementaire. Ces règles s'appliquent à tous les employés, administrateurs et dirigeants de Microsoft. Par ailleurs, Microsoft attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent en faveur de l'intégrité en respectant le Code de Conduite des Fournisseurs de Microsoft et en formant ses employés à ce Code.

RESPECT DU CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs ainsi que leurs employés, représentants et sous-traitants (collectivement dénommés les « Fournisseurs ») doivent respecter le présent Code de Conduite des Fournisseurs **lorsqu'ils font des affaires avec ou pour le compte de Microsoft**. Les Fournisseurs doivent rapidement informer leur interlocuteur Microsoft (ou un membre de la direction de Microsoft) lorsque survient une situation les conduisant à agir en violation du Code de Conduite. Bien que les Fournisseurs de Microsoft soient censés s'autocontrôler et démontrer leur respect du présent Code de Conduite, Microsoft peut procéder à un audit des Fournisseurs ou inspecter leurs installations dans le but de vérifier une telle conformité. Microsoft peut exiger le départ immédiat de tout représentant ou membre du personnel du Fournisseur se conduisant d'une manière illégale ou non conforme au présent Code de Conduite ou à toute autre politique de Microsoft. Le respect du présent Code de Conduite, ainsi que la participation à une formation sur le présent Code de Conduite éventuellement proposée par Microsoft, s'ajoutent à toute autre obligation en vertu de tout contrat conclu entre un Fournisseur et Microsoft.

CONFORMITÉ LEGALE ET RÉGLEMENTAIRE

Tous les Fournisseurs de Microsoft doivent conduire leurs activités commerciales dans le plus strict respect des lois et réglementations applicables lorsqu'ils font des affaires avec et/ou pour le compte de Microsoft, et doivent, notamment :

- **Commerce** : Se conformer à toutes les lois sur le contrôle des échanges applicables, y compris les lois et réglementations sur les exportations, les réexportations et les importations.
- **Antitrust** : Conduire leurs affaires dans le plus strict respect des lois sur la concurrence et lois antitrust en vigueur dans les pays où ils opèrent.
- **Boycotts** : Ne pas participer à des boycotts internationaux n'étant pas autorisés par le gouvernement des États-Unis ou la réglementation applicable.
- **Lutte contre la corruption** : Ne pas participer au versement de pots-de-vin de toute nature dans le cadre de transactions avec des agents publics ou des membres du secteur privé. Microsoft s'engage à observer le code de conduite stipulé dans la loi américaine Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA ») ainsi que dans les lois contre la corruption et le blanchiment d'argent des pays dans lesquels Microsoft opère. Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois contre la corruption et le blanchiment d'argent

applicables, y compris le FCPA, ainsi que les lois régissant le lobbying, les cadeaux, les paiements aux agents publics, les contributions aux campagnes politiques et autres lois annexes. Les Fournisseurs ne doivent pas, directement ou indirectement, offrir de cadeaux ou verser de l'argent (notamment des frais de séjour et de déplacement ainsi que des dons caritatifs) à un dirigeant ou employé d'un gouvernement, d'un organisme gouvernemental, d'un parti politique, d'une organisation publique internationale ou d'un candidat à un mandat politique, dans le but de (i) tenter d'influencer de façon illégitime un acte ou une décision dudit dirigeant, employé ou candidat pour promouvoir les intérêts commerciaux de Microsoft, ou (ii) promouvoir de toute autre manière illégitime les intérêts commerciaux de Microsoft. En tant que représentants de Microsoft, les Fournisseurs doivent se conformer intégralement à la Politique Anti-Corruption applicable aux Représentants de Microsoft, disponible sur la page <http://aka.ms/microsoftethics/representatives>.

- **Accessibilité** : Créer des produits et des services accessibles aux personnes en situation de handicap est une composante essentielle de la culture Microsoft, non seulement pour respecter nos obligations légales, mais aussi dans le cadre de notre mission d'inciter tous les individus de la planète à aller plus loin. Les Fournisseurs de Microsoft doivent :
 - se conformer à la norme internationale d'accessibilité du Web, les directives d'accessibilité aux contenus Internet (Web Content Accessibility Guidelines, WCAG) 2.0, niveau AA lors de la création d'un livrable site Web.
 - se conformer à toutes les exigences de Microsoft et aux normes régissant la création de produits accessibles.

PRATIQUES ET ÉTHIQUE COMMERCIALES

Les Fournisseurs de Microsoft doivent conduire leurs interactions et activités commerciales avec intégrité, et doivent, notamment :

- **Registres** : Enregistrer et consigner de bonne foi et avec exactitude toutes les informations commerciales et respecter toutes les réglementations applicables relatives à l'exhaustivité et à l'exactitude de ces informations. Établir, conserver et disposer des registres dans le plus strict respect de toutes les lois et réglementations applicables. Faire preuve d'honnêteté et de franchise dans les discussions avec les représentants des organismes réglementaires et agents publics.
- **Presse** : S'exprimer devant la presse au nom de Microsoft uniquement si le Fournisseur est expressément autorisé par écrit à le faire par Microsoft.
- **Cadeaux** : Éviter d'offrir des cadeaux aux employés de Microsoft, car un cadeau même bien intentionné peut constituer un pot-de-vin dans certaines circonstances ou créer des conflits d'intérêts. S'abstenir d'offrir quoi que ce soit de valeur pour obtenir ou conserver un avantage, ou faire de l'employé de Microsoft son obligé. Le Fournisseur offrant un cadeau, un repas ou un divertissement à des employés de Microsoft doit toujours faire preuve de bon sens, de discrétion et de modération. Tout cadeau d'un Fournisseur doit être autorisé par la politique en vigueur au sein de la division ou du pays où travaille l'employé de Microsoft, étant donné que certaines politiques interdisent totalement les cadeaux ou fixent des valeurs limites. Tout cadeau, repas ou divertissement doit être conforme à la réglementation applicable ainsi qu'aux coutumes et pratiques locales, et ne pas enfreindre les politiques applicables au donateur et/ou au bénéficiaire en la matière. Les Fournisseurs ne sont pas autorisés à offrir de cadeaux de quelque valeur que ce soit à un membre du Global Procurement Group (GPG) ou à ses représentants.
- **Conflits d'intérêts** : Éviter les inconvenances ou conflits d'intérêts, réels ou apparents. Un Fournisseur ne doit pas traiter directement avec un employé de Microsoft dont le conjoint, le partenaire conjugal ou

un autre membre de la famille ou parent détient une participation financière importante dans le capital du Fournisseur. Il est également interdit de traiter directement avec le conjoint, le partenaire conjugal ou un autre membre de la famille ou parent d'un membre du personnel du Fournisseur, employé par Microsoft, dans le cadre de la négociation d'un contrat de fourniture ou de l'exécution des obligations du Fournisseur.

- **Délit d'initié** : Éviter tout délit d'initié en s'abstenant d'acheter ou de vendre des titres de Microsoft ou d'une autre société tout en étant en possession d'informations concernant Microsoft ou cette autre société n'étant pas accessibles au public d'investisseurs et pouvant influencer la décision d'un investisseur d'acheter ou de vendre de tels titres.

PRATIQUES SOCIALES ET DROITS DE L'HOMME

Microsoft attend de ses Fournisseurs qu'ils partagent son engagement pour le respect des droits de l'homme et l'égalité des chances sur le lieu de travail. Tous les Fournisseurs de Microsoft doivent respecter strictement le droit du travail en vigueur, et doivent, notamment :

- Partager l'engagement de Microsoft contre le harcèlement et toute forme de discrimination illégale au sein du personnel et sur le lieu de travail. Nous reconnaissons et respectons les différences culturelles, et exigeons de nos Fournisseurs qu'ils s'abstiennent de toute discrimination dans les domaines du recrutement, de la rémunération, de l'accès à la formation, de la promotion, des licenciements et/ou de la retraite, basée sur la race, la couleur de peau, le sexe, l'origine nationale, la religion, l'âge, le handicap, l'identité sexuelle ou son expression, le statut marital, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'affiliation politique, l'adhésion à un syndicat ou le statut de vétéran.
- Avoir uniquement recours au travail volontaire. Les Fournisseurs de Microsoft ont l'interdiction de recourir à toute forme de travail forcé, qu'il s'agisse de travail en servitude, de travail pénitentiaire ou autre. Il est également interdit de soutenir toute forme de trafic d'êtres humains en exerçant des menaces, en utilisant la force, des demandes frauduleuses ou d'autres moyens de coercition.
- Assurer l'accès des travailleurs aux documents liés au travail. Il est interdit aux Fournisseurs d'exiger des travailleurs qu'ils remettent des « cautions », de détenir des papiers d'immigration ou d'identité des employés (y compris, mais sans s'y limiter, les passeports ou permis de travail), ou de détruire, de dissimuler, de confisquer ou de refuser autrement l'accès des travailleurs à ces documents. Les travailleurs doivent être libres de démissionner conformément aux lois et réglementations locales et nationales, sans pénalités illégales. Les Fournisseurs qui emploient des travailleurs pour des opérations de fabrication et d'emballage de produits Microsoft non-ressortissants du pays dans lequel le travail a lieu, et qui ont été amenés dans ce pays dans le but de travailler pour le Fournisseur, doivent fournir le transport de retour vers leur pays origine, ou rembourser le coût de ce voyage au travailleur à la fin du travail.
- Se conformer à toutes les lois et réglementations concernant l'âge minimum légal du travail, et ne pas faire travailler les enfants. Les Fournisseurs ne peuvent employer aucun individu n'ayant pas atteint l'âge le plus élevé entre 15 ans, l'âge d'achèvement de l'enseignement obligatoire et l'âge minimum légal du travail, Microsoft soutient uniquement des programmes d'apprentissage professionnel légitimes pour la formation des jeunes, et ne traitera pas avec les fournisseurs abusant de tels systèmes. Les travailleurs âgés de moins de 18 ans ne peuvent accomplir aucune tâche dangereuse et peuvent être exclus du travail de nuit, compte-tenu de leurs besoins éducatifs.
- Ne pas recourir aux châtiments corporels ni à la violence physique. La violence physique ou les châtiments corporels, la menace de violence physique, le harcèlement sexuel ou autre ainsi que la violence verbale ou toutes autres formes d'intimidation sont interdits.

- Payer les salaires légaux en vigueur. Tous les salariés doivent disposer d'informations écrites claires concernant leurs conditions de travail dans une langue comprise du salarié en ce qui concerne les salaires, les avantages sociaux, le lieu de travail, les conditions de vie, le logement et les coûts associés, y compris les frais facturés aux employés et la nature dangereuse de tout travail avant d'entrer en fonction puis pendant leur emploi si besoin est. Les mesures disciplinaires sous forme de déductions de salaires ne sont pas autorisées, et toute déduction de salaire n'étant pas autorisée par la législation nationale ou locale nécessite le consentement écrit express du salarié concerné. Toutes les mesures disciplinaires doivent être consignées. Les salaires et avantages payés pour une semaine de travail ordinaire doivent être conformes aux normes légales locales et nationales.
- Si vous employez des travailleurs pour des opérations de fabrication et d'emballage de produits Microsoft, vérifiez que toutes les agences de recrutement tiers, si elles sont utilisées, sont conformes aux dispositions du présent Code de Conduite des Fournisseurs et aux exigences légales ; et restez redevable du paiement de tous les frais liés au recrutement. S'il s'avère que de tels frais ont été payés par les travailleurs, ces frais leur seront remboursés.
- Donnez des prestations aux employés aux niveaux attendus dans l'industrie et conformément aux exigences de Microsoft.
- Ne pas exiger des salariés un temps de travail supérieur au temps de travail quotidien maximum fixé par les lois ou réglementations locales et nationales. Les Fournisseurs doivent veiller à ce que les heures supplémentaires soient effectuées sur la base du volontariat, et payées conformément aux lois ou réglementations locales et nationales. Une semaine de travail ne doit pas dépasser 60 heures, heures supplémentaires comprises, excepté dans les situations d'urgence ou extraordinaires. Les salariés doivent disposer d'au moins un jour de repos par semaine.
- Tenir les registres du personnel conformément aux lois ou réglementations locales et nationales, et fournir en temps utile les documents relatifs aux paies, tels que les talons de chèque de paie.
- Respecter les droits à la liberté d'association des salariés ainsi que les conventions collectives, conformément aux exigences légales. Comme indiqué ci-dessus, nous demandons aux Fournisseurs de s'abstenir de toute discrimination en ce qui concerne le recrutement, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, le licenciement et/ou la retraite basée sur l'appartenance à un syndicat.

HYGIENE ET SÉCURITÉ

Les Fournisseurs de Microsoft doivent garantir des conditions d'hygiène et de sécurité dans tous les aspects de leurs activités, et doivent, notamment :

- Fournir un environnement de travail sûr et sain, et respecter toutes les lois, réglementations et pratiques en matière de sécurité et d'hygiène, y compris celles applicables à la sécurité au travail, à la préparation aux situations d'urgence, aux maladies et accidents professionnels, à l'hygiène industrielle, aux travaux physiques pénibles, à la protection contre les machines, aux installations sanitaires, à la restauration et à l'hébergement. Des mesures adéquates doivent être prises pour minimiser les risques inhérents à l'environnement de travail.
- Interdire l'utilisation, la possession, la distribution ou la vente de drogues illégales sur des sites possédés ou loués par Microsoft.

REGLEMENTATIONS ET PROTECTION ENVIRONNEMENTALES

PROTECTION DES AVOIRS ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La protection des droits de propriété intellectuelle revêt une importance cruciale pour toutes les entreprises. Microsoft est dépendante de la propriété intellectuelle, et notamment d'informations, processus et technologies. Tous les Fournisseurs de Microsoft doivent, notamment :

- Respecter et protéger les droits de propriété intellectuelle de toutes les parties, en n'utilisant que les technologies et logiciels informatiques acquis de manière légitime et concédés sous licence. Utiliser les logiciels, matériels et contenus conformément aux conditions de licence ou d'utilisation.
- Protéger et utiliser de manière responsable, avec l'autorisation de Microsoft, les avoirs matériels et intellectuels de Microsoft, y compris la propriété intellectuelle, les biens tangibles, fournitures, consommables et équipements.
- Utiliser les technologies et systèmes informatiques (y compris la messagerie électronique) uniquement à des fins professionnelles autorisées par Microsoft. Microsoft interdit formellement aux Fournisseurs d'utiliser les technologies et systèmes fournis par Microsoft pour (i) créer, accéder à, imprimer, solliciter ou envoyer tout contenu destiné à intimider ou harceler ou tout contenu menaçant, injurieux, sexuellement explicite ou autrement offensant ou inapproprié, ou (ii) envoyer des communications erronées, désobligeantes ou malveillantes.
- Se conformer à toutes les exigences et procédures de Microsoft pour protéger les mots de passe, la confidentialité, la sécurité et les données personnelles, comme condition à la fourniture de produits ou services à Microsoft, ou à l'obtention d'un accès au réseau interne, aux systèmes et bâtiments de Microsoft. Toutes les données stockées ou transmises sur des équipements possédés ou loués par Microsoft doivent être considérées comme privées, et comme la propriété de Microsoft. Microsoft peut contrôler toute utilisation du réseau de l'entreprise et tous les systèmes (y compris la messagerie électronique) et accéder à toutes les données stockées ou transmises sur son réseau.
- Respecter les droits de propriété intellectuelle de Microsoft et de tiers, et notamment les droits d'auteur, brevets, marques commerciales et secrets commerciaux, et gérer le transfert de technologie et de savoir-faire de manière à protéger ces droits de propriété intellectuelle.

SIGNALER DES COMPORTEMENTS DOUTEUX

Si vous souhaitez signaler un comportement douteux ou une possible violation du Code de Conduite des Fournisseurs,

vous êtes invité à collaborer avec votre interlocuteur Microsoft principal pour résoudre ce problème. Si cela n'est pas possible, veuillez contacter Microsoft via l'un des moyens suivants :

- **Téléphone** : Ligne téléphonique Microsoft Business Conduct : 1-877-320-MSFT (6738). Si vous appelez depuis l'étranger, vous pouvez contacter un opérateur international et demander à passer un appel en PCV au +1-470-219-7078.
- **Adresse e-mail** : Si vous avez accès à Intranet de Microsoft, vous pouvez envoyer un message électronique au Directeur de la Conformité (Director of Compliance), à l'alias buscond@microsoft.com.
- **Courrier postal** : Envoyer un courrier au Directeur de la Conformité (Director of Compliance) à l'adresse Microsoft Corporation, Legal and Corporate Affairs, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052, États-Unis.

- **Télécopieur** : Envoyer une télécopie au Directeur de la Conformité (Director of Compliance) au 1-425-708-7177.

Microsoft préservera la confidentialité dans la mesure du possible, et ne tolèrera aucune mesure de représailles à l'encontre de tout individu ayant, de bonne foi, sollicité un avis ou signalé un comportement douteux ou une possible violation du présent Code de Conduite des Fournisseurs.